



APPEL À PROJETS DE LA MESHS
SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS
-
RECHERCHE COLLABORATIVE

Date limite de soumission des candidatures :
3 mars 2025 à 13h

Pour tout renseignement : degesci@meshs.fr

OBJECTIFS, ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

I. TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENUES

Cet appel à projets « Émergents » s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération « SVI » (structuration, valorisation, internationalisation) établi entre la MESHS et la Région Hauts-de-France, dont l'objectif est de contribuer à l'innovation scientifique, ainsi qu'à l'attractivité internationale et au décloisonnement de la recherche SHS en région.

Il concerne des projets interdisciplinaires et inter-laboratoires, qui ne relèvent pas seulement du montage de séminaire mais développent une recherche exploratoire (entre autres : analyse documentaire, enquête de terrain, constitution de base de données, travail en archives) pouvant servir de socle à un projet plus ambitieux (appel à projets « Structurants » de la MESHS, ANR, H2020). Ces projets devront être co-construits en partenariat avec au moins un acteur non-académique. Les aides allouées aideront à renforcer le dialogue et les collaborations entre les acteurs de la recherche et ceux de la société civile.

L'aide allouée par projet n'excédera pas 5 000€.

La durée du projet est de 18 mois maximum. Les crédits des projets lauréats seront disponibles à partir du 30 juin 2025 (sous réserve).

Information : En raison du report en mars 2025 du vote du Conseil régional Hauts-de-France sur le renouvellement du protocole de coopération "SVI SHS" avec la MESHS et sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires, le lancement de l'appel à projets Émergents - Recherche collaborative 2025, initialement prévu le 02/12, a été reporté au 06/01/2025. Par ailleurs, les dates de disponibilité des crédits des appels à projets 2025 (hors Soutien scientifique ponctuel et Rewriting) sont susceptibles d'être modifiées.

II. PROGRAMMES CONCERNÉS

Cet appel à projets doit permettre à la MESHS d'animer son projet scientifique quinquennal 2020-2025, à savoir :

1. le programme scientifique « Vulnérabilités »,
2. le programme scientifique « Anticipations »,
3. l'action transversale « DATAnum et Humanités Numériques ».

Les projets soumis peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs de ces programmes scientifiques et actions transversales décrits à cette adresse : https://www.meshs.fr/page/programmes_et_axes_2020-2024

Une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact régional, et aux projets qui, tout en s'inscrivant au sein du programme scientifique de la MESHS, traiteront les thématiques figurant dans les priorités régionales de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), et tout particulièrement celles liées aux transitions sociétales incluant les notions de vulnérabilités, résilience, anticipations et maîtrise des risques, ou à la transition démographique, l'adaptation de la société au vieillissement, la *silver* économie.

Tout projet particulièrement novateur et interdisciplinaire, portant notamment sur un des axes thématiques ANR, sera examiné.

La MESHS peut accompagner les porteurs de projets dans leur recherche de partenaires non-académiques et mobiliser son réseau pour favoriser les mises en relation (degesci@meshs.fr).

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Le dossier devra répondre aux critères suivants incontournables :

- I. Caractère interdisciplinaire du projet ;
- II. Le porteur doit être un membre permanent SHS en activité dans un laboratoire affilié à la MESHS et être en poste dans l'un des établissements tutelles de la MESHS¹ ;
- III. Est attendue une association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) ;
- IV. Est attendue une association avec au moins un partenaire non issu de l'ESR (collectivités territoriales, association, entreprise, fondation, établissements culturels, etc.) ;
- V. Est attendu un soutien actif (logistique et financier) des laboratoires impliqués ;
- VI. Est demandée l'ouverture des cycles de séminaires ou des journées d'étude aux doctorants.

IV. ENGAGEMENTS ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

- respecter les délais et les procédures relatives à la gestion d'un projet à la MESHS (un guide des bonnes pratiques sera remis aux lauréats de l'appel à projets) ;
- utiliser dans la mesure du possible des logiciels libres ;
- transmettre à la MESHS les informations relatives aux événements ou publications réalisés dans le cadre du projet (communication@meshs.fr) ;
- citer la MESHS et le Conseil régional Hauts-de-France dans toutes les communications et publications produites dans le cadre du projet. La mention du financement devra être visible avec au minimum la présence des logos de la Région Hauts-de-France et de la MESHS et si l'espace le permet avec la mention "ce projet bénéficie du soutien de la Région Hauts-de-France" ;
- afficher les logos de la MESHS et de la Région Hauts-de-France sur tout support de communication, notamment les affiches ou flyers ;
- remettre un bilan scientifique à la MESHS à la fin du projet (dans un délai de deux mois) et fournir, si possible, un ou plusieurs visuels illustrant le projet de recherche (avec légende et mention des crédits) ;
- participer à une journée de restitution en fin de programmation de l'appel à projets. Les porteurs de projets pourront également être invités à témoigner lors de futures éditions des Journées SHS Valo.
- associer le service ingénierie de projets de la MESHS dans les montages de projets ultérieurs (APP régionaux, ANR, ERC..) dont ce projet fera l'objet.

Pièces complémentaires qui devront être jointes au dossier en cas d'acceptation du projet :

1. Une lettre d'engagement de partenariat des laboratoires sollicités pour le projet, précisant le soutien logistique et financier le cas échéant
2. Une lettre d'engagement de partenariat du ou des partenaires non académiques.
3. Une lettre d'engagement de soutien logistique et financier des laboratoires partenaires.

V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- les dépenses relevant des frais généraux et du fonctionnement des laboratoires ;
- les allocations de thèse ;

¹ sont éligibles les personnels non titulaires ayant un contrat de travail les rattachant à l'un des établissements tutelles et couvrant toute la durée du projet soumis.

- l'équipement (informatique ou autre) ;
- les prestations de traduction.

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- les frais de mission (transport, hébergement, restauration) ;
- les prestations (fournir un devis si possible). Le partenaire non-académique ne peut être prestataire ;
- les frais de réception, dans la limite de 1/10^{ème} du financement accordé ;
- les vacances (dans la limite d'1/4 du financement accordé) ;
- les gratifications de stage pour les stagiaires en Master 1 et 2 ;
- les frais relatifs à l'organisation de séminaires, colloques, journées d'étude, si ces manifestations ont une nature exploratoire ;
- la documentation ;
- les logiciels dont le coût est égal ou inférieur à 1 000€ HT.

Note :

- Communication :

- tout support de communication doit être soumis avant publicité à la MESHS, notamment pour aider au respect des chartes graphiques du Conseil régional Hauts-de-France et de la MESHS ;
- la MESHS peut fournir une aide à la diffusion ;
- nous vous engageons, une fois le projet accepté, à vous rapprocher du service communication de la MESHS : communication@meshs.fr

- Mise à disposition de salles :

Site Flers Château (365 bis, rue Jules Guesde, Villeneuve d'Ascq) : deux salles (jusqu'à 50 personnes) et un amphithéâtre.

Les demandes de réservation doivent être réalisées le plus tôt possible à l'adresse : salles@meshs.fr

[Merci de supprimer ces 4 pages de consignes avant d'envoyer votre candidature]

VI. DOSSIER : CADRAGE SCIENTIFIQUE ET DEMANDE FINANCIÈRE		
Acronyme du projet		
Titre du projet		
Programme ou axe de rattachement de la MESHS (merci de cocher la(les) case(s) correspondante(s))	<input type="checkbox"/> Anticipations <input type="checkbox"/> Vulnérabilités <input type="checkbox"/> DATAnum et Humanités Numériques <input type="checkbox"/> Projet blanc (hors thématique)	
Montant total du projet	xxxx €	
Aide demandée à la MESHS	xxxx € <i>5 000 € maximum</i>	Durée du projet (18 mois maximum) :
Responsable scientifique (porteur unique)	Nom : Prénom : Adresse électronique : Téléphone : Emploi actuel : Discipline : Laboratoire de rattachement : Établissement :	
Partenaire non –académique	Raison sociale : Statut juridique : N° SIRET : Adresse : Nom du/de la correspondant-e pour le projet : Fonction dans l'organisation : Téléphone : Adresse électronique : Nombre de salariés : Nom et fonction du/de la dirigeant-e/Président-e : Secteur d'activité de l'organisation :	
Type de dépôt ultérieur visé (ANR, Europe ERC, etc.)		

VII. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DES PARTENAIRES (académiques, socio-économiques, nationaux et internationaux)
--

Laboratoire + institution	Nom	Prénom	Adresse électronique	Emploi actuel	Discipline	C/P*
Partenaire(s) non académique(s) (entreprise, association)	Nom	Prénom	Adresse électronique	Emploi actuel	Domaine d'activité	C/P*

* Merci de préciser dans la mesure du possible, la liste des participants confirmés (C) et presentis (P).

Les informations relatives à votre projet et à votre équipe recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la MESHS à des fins de gestion administrative des projets de recherche, de leur suivi statistique et d'inventaire des compétences des chercheurs. Le destinataire des données est la MESHS, ainsi que les établissements tutelles de la MESHS et les laboratoires qui lui sont affiliés pour les données les concernant. Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à donnees-privees@meshs.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<http://www.cnil.fr>).

VIII. PRÉSENTATION DU PROJET ÉMERGENT ET DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS ENVISAGÉES (6 pages maximum)

- *Présenter un résumé en français et en anglais du projet d'une longueur de 1 500 signes, résumé qui servira ultérieurement à la communication du projet sur le site internet de la MESHS (une page sera dédiée à votre projet). Le résumé doit être écrit sous une forme impersonnelle et décontextualisée.*

- *Préciser le contexte, l'origine du projet, l'état de l'art, les objectifs, la méthodologie et les enjeux scientifiques, les résultats et impacts du projet, en mettant en évidence le type de projet qui sera ultérieurement déposé.*

- *Inclure une description du partenariat : présentation du(des) partenaire(s), raison d'être du partenariat, dynamiques préexistantes, compétences et savoir-faire en présence, répartition des rôles, missions des différents partenaires, modalités d'interactions et de co-construction du projet soumis – Joindre une présentation du partenaire non-académique (1/2 pages maximum)*

- *Détailler le programme de travail et fournir un calendrier prévisionnel, les activités envisagées devant être organisées durant la période d'ouverture des crédits*
- *Justifier, le cas échéant, le rattachement de votre projet au(x) programme(s) scientifique(s) et/ou à l'axe transversal choisi(s) et expliquer la pertinence de ce rattachement.*

- *Accès aux publications et aux données de la recherche : en accord avec les prévisions du programme Horizon Europe et l'article 30 de la loi pour une République numérique, la MESHS encourage les porteurs des projets retenus à déposer les publications scientifiques issues des activités du projet dans des archives ouvertes (par exemple HAL) ou, à défaut, les métadonnées les concernant. En cas de dépôt dans HAL, la MESHS doit être déclarée comme laboratoire d'affiliation secondaire (Identifiant HAL de la structure « MESHS » : 536397).*

- *Sauf contraintes liées à un dépôt de projet ultérieur, la MESHS incite également à un positionnement des projets vis-à-vis du stockage, de l'archivage et, dans la mesure du possible, du partage et de la réutilisation des données produites dans le cadre du projet. Si des logiciels sont utilisés dans le traitement et l'analyse des données, l'utilisation de logiciels libres sera appréciée. La réalisation d'un plan de gestion des données durant le projet est encouragée. Dans la mesure du possible, une brève présentation des données qui seront produites, de leurs modalités de diffusion et des outils produits ou utilisés est conseillé. Le service Humanités numériques peut vous conseiller et vous accompagner dans ces démarches, sur demande (contact : hnomad@meshs.fr).*

IX. Modalités de soumission

Outre l'annexe financière qui pourra être transmise à part, ce dossier complet doit être transmis en version électronique **et en un seul fichier** - comprenant les signatures du responsable du projet et du directeur du laboratoire porteur, ce dernier devant être affilié à la MESHS - à l'adresse électronique suivante : **degesci@meshs.fr**

À...
Le ...

À...
Le...

Signature du Responsable scientifique

**Signature du directeur du laboratoire
de rattachement du responsable
scientifique**